

Communiqué de presse

Le 16/11/23



Trop de déchets autour du Brivet et des cours d'eau du bassin versant du Brivet !

Les agents du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) ont mené une action de ramassage de déchets le jeudi 16 novembre 2023 sur le secteur de Crossac et plus précisément près de l'écluse du Pont de la Mine.

En deux heures de temps, plusieurs sacs poubelles de déchets ont été ramassés sur le secteur du Brivet par cinq agents du Syndicat du Bassin Versant du Brivet.

Bouteilles en plastiques et verres, canettes, papier, encombrants... sont autant de déchets qui ont pu être récoltés. Ceux-ci sont omniprésents dans les eaux du bassin versant Brière Brivet.

« A chaque fois que nous allons sur le terrain pour nos actions autour des cours d'eau, nous retrouvons forcément des déchets de différentes natures en plus ou moins grande quantité, il faut que cela cesse ! » indique Mattis ROTUREAU, technicien milieux aquatiques au SBVB.

Dans cette optique, le SBVB sera présent à l'opération « A vos gants...prêts ? Nettoyez » organisée par la commune de Crossac le samedi 18 novembre à partir de 9h (rdv au parking de Calvaire).



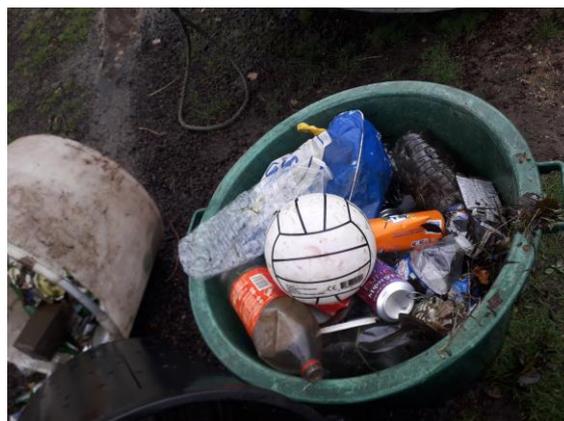
Le SBVB développe actuellement une campagne de communication relative aux pollutions véhiculées par les réseaux d'eaux pluviales dont font parties les déchets.

Ces déchets, le plus souvent non biodégradables, représentent de réelles menaces pour les eaux de notre territoire : ingestion par la faune aquatique, rejet de substances toxiques, dégradation longue...

D'ailleurs, petit rappel des durées de vie de nos principaux déchets :

- Un mégot de cigarette. Durée : de 1 à 2 ans (1 mégot est susceptible à lui seul de polluer 500 litres d'eau)
- Un chewing-gum ou papier de bonbon. Durée : 5 ans
- Huile de vidange : 5 à 10 ans (1 litre d'huile peut couvrir 1000 m² d'eau et ainsi empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore aquatique pendant plusieurs années. De plus, rejetée dans le réseau des eaux usées, l'huile usagée colmate les filtres dans les stations de traitement de l'eau et perturbe les process d'épuration biologiques.)
- Une canette en aluminium. Durée : entre 10 et 100 ans
- Une bouteille en plastique. Durée : entre 100 et 1000 ans
- Un sac plastique. Durée : 400 ans minimum
- Un pneu. Durée : entre 500 et 1 000 ans (Source Ademe)
- Une bouteille en verre. Durée : 4000 ans minimum

Sur un bassin versant comme le bassin versant Brière Brivet, il existe une multitude de connexions entre les eaux qui participent à la propagation de ces déchets. En parallèle, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) mène des actions de préservation, de protection et de restauration des cours d'eau. C'est pourquoi, afin d'agir intelligemment et collectivement, il est important de ramasser ces déchets pour limiter les pollutions sur l'environnement et protéger la biodiversité et notre santé.



Plus d'informations : contacter le SBVB au 02 40 45 60 92

Contact

Syndicat du Bassin Versant du Brivet
Mathilde GOALABRE, Animatrice Bassin Versant (en charge de la communication) mathilde.goalabre@sbvb.fr
Zone Abbaye, 5 rue des frères lumière
02 40 45 60 92
www.sbv.fr